

## Les Sentiers de La Varappe - Résumé du Projet Pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de :

-1 directeur présent sur l'ensemble de l'ASBL Les Sentiers

-1 coordinateur - intervenant

-1 psychologue (mi-temps)

-2,5 intervenants (de formations psycho-sociales)

L'équipe pédagogique, individuellement et collectivement, est en formation continue et en supervision régulière.

La Varappe bénéficie également de personnels administratifs et logistiques.

Notre service est soumis aux capacités réservées et est agréé pour 13 prises en charge (PEC). Notre SAIE a deux missions : *la première consistant à accompagner des jeunes dans la réflexion, la maturation, l'expérimentation et ensuite la concrétisation d'un projet d'autonomie en logement supervisé ; la seconde visant à apporter une aide éducative dans le milieu familial par un soutien à la parentalité.*

Le service intervient généralement du lundi au vendredi de 9h à 18h (excepté les jours fériés). Cet horaire peut s'adapter aux réalités et besoins des familles ou des jeunes en autonomie.

Une permanence est assurée dans les bureaux, rue des Riches Claires 41 à 1000 Bruxelles et par téléphone du lundi au vendredi de 10h à 14h sauf le mardi de 9h à 12h.

Le service est joignable sur le téléphone fixe, le GSM de permanence ou l'adresse mail. Une réponse est donnée au plus tard le jour ouvrable suivant la date du message laissé.

Pour les jeunes qui bénéficient d'un accompagnement à l'autonomie en logement supervisé un téléphone d'urgence est mis à disposition 24h/24 sans obligation de déplacement.

Notre service est soumis au code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse que nous prenons soin de respecter dans le cadre de notre mandat.

### Méthodologie

La **co-intervention** est au centre de notre méthodologie, ce qui nous permet entre autre de travailler en complémentarité le volet socio-pédagogique et le volet psycho-familial.

La **triangulation** : cet accompagnement individuel s'appuie sur ce qui fait tiers. Ces tiers peuvent être le mandant, le cadre, le directeur de l'institution, une personne ressource autour du jeune. Nous pouvons lors de difficultés, nous appuyer sur ces personnes pour travailler avec le jeune et les familles et évoluer dans le travail en collaboration avec ceux-ci.

Nous travaillons en **transparence** avec les jeunes et les familles pour leur permettre d'être acteur de l'accompagnement proposé. C'est ainsi que les rapports envoyés aux autorités mandantes sont partagés et servent aussi d'outils de travail.

Le **cadre** est posé par le service dès le début de l'accompagnement. Il exige un engagement de part et d'autres, et permet de donner un certain rythme. Il peut être réajusté pendant la période de concrétisation ainsi qu'en fin d'accompagnement en tenant compte de la situation du jeune ou de la famille. Il permet également de faire tiers dans l'accompagnement individuel.

Nous travaillons en collaboration **avec le réseau** social et institutionnel des jeunes et des familles. Nous les encourageons à mobiliser, entretenir et élargir leur réseau.

Nous veillons également à travailler **en réseau** et à avoir une action coordonnée avec les autres services présents dans la situation des jeunes et des familles.

## **INTERVENTION AUTONOMIE « accompagnement à l'autonomie en logement supervisé »**

Le service accompagne des jeunes (maximum 10 en même temps) âgés de 16 à 18 ans sous mandat du Service de l'Aide à la Jeunesse ou du Tribunal de la Jeunesse de Bruxelles. Une prolongation de notre accompagnement est possible au-delà de 18 ans jusqu'à 20 ans maximum.

Afin que le jeune puisse au mieux s'approprier son projet, nous ne souhaitons pas recevoir d'autres informations sur son parcours que celles demandées dans la fiche d'admission.

**L'admission et l'élaboration** commencent par une rencontre à La Varappe pour présenter notre service, avec le jeune seul, en présence du coordinateur et d'un intervenant. Si le jeune voit un sens à ce projet, une rencontre de formalisation a lieu chez le mandant avec les personnes responsables (parents, tuteurs...), le jeune et notre service. La Varappe est alors mandatée pour une période de deux mois maximum en ayant comme objectif **l'élaboration** et la maturation, avec le jeune, de son projet.

Pour ce faire, trois temps de rencontre sont organisés : Premièrement, nous abordons avec le jeune seul la question de sa demande d'accompagnement, les raisons de ce projet ainsi que son parcours et son histoire familiale. Deuxièmement, une rencontre a lieu avec la famille, les personnes ressources et les services afin de nous présenter, de réfléchir ensemble à ce projet d'autonomie pour le jeune et de mettre en place des collaborations. Troisièmement, une rencontre a lieu avec le jeune pour finaliser le projet d'accompagnement individualisé, en définir les objectifs, en vue de prolonger ou non le mandat.

A la suite de ce travail, si le mandat est prolongé, le projet du jeune est rédigé et envoyé à l'autorité mandante. C'est seulement à partir de ce moment-là, et avec l'accord du mandant, que nous pouvons commencer à accompagner le jeune dans la **concrétisation** de son projet à partir du lieu où il se trouve (famille, institution, connaissances...). Dans le cas contraire, la demande est faite au mandant d'arrêter le suivi.

Nous proposons un **accompagnement individualisé** qui tient compte du système qui entoure le jeune (réseau familial, social, aide à la jeunesse...). Il s'agit de l'accompagner sur plusieurs aspects socio-pédagogiques et de développement personnel tout en veillant à respecter sa temporalité.

Le but de notre accompagnement est que le jeune puisse à terme avancer dans son projet de vie sans l'aide de notre service. C'est en ce sens que nous ne faisons pas de la « prise en charge », mais que nous guidons le jeune « en faisant avec lui ».

**Notre cadre** de travail comprend : une rencontre avec le directeur en début d'accompagnement ; 2 entretiens par semaine avec le jeune et son accompagnant : l'un à son domicile, l'autre en nos bureaux ou en démarche à l'extérieur ; 1 entretien mensuel « temps d'arrêt » avec son accompagnant et la psychologue ; 1 entretien mensuel avec la famille ou avec les personnes ressources.

Le **projet** du jeune ainsi que des **rapports** d'évolution sont régulièrement envoyés aux autorités mandantes et préalablement lus au jeune.

### **Notre projet de logement de transit**

Il s'agit d'un appartement communautaire situé au-dessus de nos bureaux, rue des Riches Claires. Il est composé de 6 kots. Quatre d'entre eux sont occupés par des étudiants en supérieur dans le cadre d'un partenariat avec une AIS faisant fonction de propriétaire. Les étudiants doivent être preneurs du projet et disposés à accueillir des jeunes de La Varappe pour un transit. Les deux autres chambres sont destinées à deux jeunes pour lesquels nous sommes mandatés après la phase d'élaboration. L'objectif est de leur permettre de se poser pour une durée limitée (6 mois maximum) afin de pouvoir chercher un autre logement plus sereinement. Signalons qu'il ne s'agit pas ici de semi-autonomie car le cadre de notre accompagnement reste identique à celui que nous proposons lorsque le jeune habite en ville.

### **INTERVENTION EN FAMILLE « aide éducative et soutien à la parentalité »**

Notre travail vise le bien-être de l'enfant en soutenant la parentalité, principalement à partir du domicile familial. Nous proposons des interventions, des outils pour permettre à chacun de sortir de l'évènementiel, de s'approprier le processus de changement pour que celui-ci continue à faire sens après notre intervention.

Le service intervient en famille (6 PEC maximum en même temps) sous mandat du Service de l'Aide à la Jeunesse ou du Tribunal de la Jeunesse de Bruxelles.

Nous sommes attentifs aux attentes des mandants tout en laissant une place importante à celles des familles. En effet, il est essentiel que les familles puissent s'approprier notre accompagnement et que nous puissions ensemble définir des objectifs de travail répondant à la fois aux besoins des familles et à la fois aux attentes des mandants.

Lors de l'ouverture **d'une prise en charge**, des informations sont demandées aux mandants à l'aide d'une fiche préétablie par notre service.

**L'admission** se déroule ensuite en deux temps.

Une première rencontre a lieu dans nos bureaux avec la famille et le Délégué. Lors de cette rencontre, l'équipe se présente à la famille et écoute les attentes de la famille et celles du mandant (via le Délégué).

Une deuxième rencontre (la formalisation) est alors prévue chez le mandant. L'intervenant référent des familles est présent ainsi que le coordinateur ou la psychologue de l'équipe. Les premiers objectifs de travail sont exprimés et le cadre du mandat est défini.

Après la formalisation, une **période de deux mois** va permettre à la famille et aux intervenants de se rencontrer et d'affiner les premiers objectifs.

Lors de ces deux premiers mois, une première rencontre a lieu avec la famille, l'intervenant et la psychologue au sein du foyer familial. Ensuite, un calendrier des rencontres et interventions est fixé (avec un rythme d'une fois par semaine en moyenne).

Après ces deux premiers mois de travail, un rapport est rédigé et envoyé à l'autorité mandante. Il est rédigé en co-intervention, fait la synthèse des objectifs de départ, des besoins et demandes de la famille et pose les balises de la suite du travail. Le contenu du rapport est partagé avec la famille dans un moment de rencontre formel en co-intervention.

Un deuxième rapport est rédigé avant la fin du mandat suivant la même méthodologie.

Notre **cadre** de travail comprend un rendez-vous hebdomadaire, une rencontre avec le coordinateur autour de la Charte, des moments d'évaluation aux échéances demandées.

**Informations pratiques**

Rue des Riches-Clares, 41 à 1000 Bruxelles  
[varappe@lessentiers.be](mailto:varappe@lessentiers.be) ; Fax : 02/502.68.87  
Tel: 02/502.10.24 ; Gsm: 0491/ 37.67.00  
Site : [www.lessentiers.be](http://www.lessentiers.be)  
Siège social situé 44, avenue Emmanuel Mertens  
à 1150 Woluwe-Saint-Pierre.

**Equipe**

Directeur des Sentiers :	Luc Somers
Coordinateur-intervenant :	Michel Thiry
Psychologue :	Sylvie Borgoens
Intervenants :	Iris Balassis Fanny Verheylesonne Chloé Bergmans